AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C3378
FR0013451333-FS0968

7 décembre 2021

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

LA FRANCAISE DES JEUX

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 décembre 2021, la société Crédit Agricole S.A. (12 place des Etats-Unis, 92127 Montrouge Cedex) a déclaré avoir franchi en hausse, le 1er décembre 2021, indirectement par l'intermédiaire des sociétés Prédica et CACEIS qu'elle contrôle, le seuil de 5% des droits de vote de la société LA FRANCAISE DES JEUX et détenir indirectement 9 686 222 actions[1] LA FRANCAISE DES JEUX représentant 18 736 222 droits de vote, soit 5,07% du capital et 6,63% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Prédica	9 660 122	5,06	18 710 122	6,62
CACEIS	26 100	0,01	26 100	0,01
Total Crédit Agricole S.A.	**9 686 222**	**5,07**	**18 736 222**	**6,63**

Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double.

À cette occasion, la société Prédica a déclaré avoir franchi individuellement en hausse le même seuil.

[1] Dont 26 100 actions LA FRANCAISE DES JEUX détenues à titre de collatéral.
[2] Sur la base d'un capital composé de 191 000 000 actions représentant 282 736 715 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.